

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 6

**Présents :** 6

**Votants:** 6

---

**Objet: Convention de mise à disposition du personnel communal avec la commune de Brixey aux Chanoines  
- 2021 DE 030**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Brixey aux Chanoines aurait besoin occasionnellement de la secrétaire de mairie pour effectuer un supplément d'heures afin d'assurer les tâches administratives supplémentaires suite à la mise en place de travaux d'assainissement collectif. Elle demande si la secrétaire de mairie de Sauvigny pourrait être mise à sa disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition de la Commune de Brixey aux Chanoines, la secrétaire de mairie afin d'effectuer les tâches administratives supplémentaires liées aux travaux de l'assainissement collectif
- décide d'établir une convention de mise à disposition de personnel communal avec la commune de Brixey aux Chanoines
- autorise le maire par intérim à signer la convention correspondante.

**Objet: Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle ZE132 - 2021 DE 031**

Lors de sa séance du 07 novembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de vendre une partie du terrain d'une surface de 74 ca (partie nouvellement numéroté ZE132) appartenant à la parcelle ZE120 à Mme Amandine MORLOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désaffecter une surface de 74 ca partie nouvellement numéroté ZE 132) appartenant à la parcelle ZE 120 à l'usage public (selon le plan joint)
- Déclasser une surface de 74 ca (partie nouvellement numéroté ZE 132) appartenant à la parcelle ZE 120 (voir plan joint) appartenant au domaine public communal et de l'incorporer au domaine privé communal.

**Objet: Vente d'une partie d'une surface de 74 ca appartenant à la parcelle ZE120 - 2021 DE 032**

Après avoir désaffecté et déclassé une partie d'une superficie de 74 ca (partie nouvellement numéroté ZE132) du terrain communal appartenant à la parcelle ZE120, le Conseil municipal décide de vendre cette partie terrain communal attenante à la parcelle de Mme MORLOT Amandine, pour une superficie d'environ 0 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- **ACCEPTE** la vente d'une partie d'une surface de 74 ca (partie nouvellement numéroté ZE132) appartenant à la parcelle n°ZE 120 pour un montant de 42 €,
- **DESIGNE** comme notaire chargé de la vente : Me Isabelle DAILLY-LAHURE de VAUCOULEURS
- **MANDE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publication
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

**Objet: Dossier d'admission en non-valeur - 2021 DE 033**

Le comptable Public de Commercy propose d'admettre 1 dossier en non valeur concernant le service des eaux :

- un titre de 2018 pour la somme de 25 euros, la somme étant inférieure au seuil de poursuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'unanimité décide d'admettre en non valeur ce titre et de mandater à l'article 6541 du budget du service des eaux la somme de 25.00 euros sur le budget 2021.

Objet: Décision Modificative n° 1 - BP commune - art 21538 - 2021 DE 034

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser la caution versée par M Gilles RENARD, et que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	- 229.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	229.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	229.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		229.00
<b>TOTAL :</b>		<b>229.00</b>	<b>229.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>229.00</b>	<b>229.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Division parcellaire parc ZC15 - Achat d'une partie de la parcelle ZC 15 - 2021 DE 035 A

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la parcelle n°ZC15 appartenant à M et Mme DROUOT Romain a été mise en vente. La commune pourrait acquérir une partie de cette parcelle d'une surface de 6 ares et 96 centiares pour l'agrandissement du cimetière (voir plan ci-joint). Il sera nécessaire d'effectuer une division parcellaire par un cabinet de géomètre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- **ACCÉPTE** l'achat d'une partie de la parcelle n°ZC15 d'une surface de 6 ares et 96 centiares pour un montant de 696 €,
- **DESIGNE** comme cabinet de géomètre chargé de la division parcellaire : SARL HERREYE & JULIEN de VAUCOULEURS
- **INDIQUE** que les frais de géomètre seront partagés avec le deuxième acquéreur de la parcelle, à savoir M et Mme STRICH Olivier
- **DESIGNE** comme notaire chargé de la vente : Me Isabelle DAILLY-LAHURE de VAUCOULEURS
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publication
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

Séance levée à 21h45